



Vous souhaitez voler ?



La Section Sports Aériens du CNES vous propose deux formules pour découvrir, ou renouveler, les plaisirs du vol en Avion et ULM.

L'option "vol de courte durée"

Objectif : découvrir les sensations du vol en avion léger ou ultra léger.

Caractéristiques :

- « initiation au vol » d'une durée maximum de 30 minutes ;
- date définie dans le calendrier de la section ou à la demande des personnes intéressées ;
- trajet prédéfini au voisinage de l'aérodrome de départ.

Financement :

la section subventionne la totalité des frais de vol au titre des activités de groupe selon la règle des 30% ou 50% sous réserve que les participants soient adhérents à l'ASC.

L'option "vol de longue durée"

Objectif : découvrir l'attrait du tourisme aérien en avion léger ou ultra léger.

Caractéristiques

- « ballade aérienne » d'une durée maximum de vol de 2 heures 30 sur une journée ;
- date choisie par les participants (pilote et passagers) ;
- circuit permettant d'observer des lieux ou sites ayant un intérêt touristique ;
- vol pouvant comporter un ou plusieurs atterrissages sur des aérodromes différents ;

Financement

Les frais de vol sont partagés entre tous les occupants de l'aéronef, y compris le pilote.

La section subventionne la part des frais de vol à la charge des adhérents à l'ASC occupants de l'aéronef au titre des activités de groupe **selon la règle des 30% ou 50% pour les ayant-droits de moins de 25 ans non salariés.**